

ÉCOLE DE LA PETITE GARE - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DU 6 SEPTEMBRE 2017 À 19 H 30

1. MOT DE BIENVENUE

M. Sylvain Morneau, président du conseil d'établissement de l'année scolaire 2016-2017 de l'école de la Petite-Gare, souhaite la bienvenue aux parents et les remercie de leur intérêt.

M. Morneau souligne la présence de Mme Andrée Lessard, directrice de l'école, Mme Sophie Tougas, directrice adjointe, Mmes Marie-France Julien, Guylaine Lavoie, Lydia Ouellet et Marie-Pascale Nadeau, membres 2016-2017 du C.É., Mme Julie Laporte étant absente ce soir.

Il explique la tenue de l'assemblée générale, soit de procéder à l'élection des membres du C.É. ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Sylvain Morneau, président du C.É. pour l'année scolaire 2016-2017, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Lavoie d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adopté

3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Sylvain Morneau, président du C.É. pour l'année scolaire 2016-2017, que Mme Sophie Tougas, directrice adjointe, soit la secrétaire pour la prise de notes.

Adopté

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 SEPTEMBRE 2016

M. Sylvain Morneau fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 7 septembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Pascale Nadeau

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents du 7 septembre 2016 soit adopté avec l'ajout des noms de Mesdames Lydia Ouellet et Marie-Pascale Nadeau.

Adopté

5. FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M. Morneau explique que le but de l'assemblée générale des parents est d'élire les membres du conseil d'établissement qui siégeront pour une période de deux ans. Il rappelle aussi le mandat du C.É., ses pouvoirs, ses rôles et ses responsabilités établis par la Loi sur l'instruction publique. M. Morneau mentionne qu'il doit y avoir au moins six séances par année.

M. Morneau mentionne les principaux sujets traités par le conseil d'établissement : activités et sorties éducatives, rapport annuel, bilan et poursuite du plan de réussite, club de course, chorale et art dramatique en anglais, principes d'encadrement des coûts relatifs au matériel didactique et aux fournitures scolaires, choix des manuels scolaires.

Il y a trois postes de deux ans à combler pour l'année scolaire 2017-2018.

6. ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1 Procédures d'élection

M. Morneau explique la procédure d'élection. Les personnes sont proposées par les parents de l'assemblée ou se proposent elles-mêmes. Chaque personne se présente et donne les raisons qui la motivent à occuper un poste au sein du C.É. selon le nouvel article 51.1 de la LIP. Aussi, nous avons la possibilité de faire la nomination de parents substitués aux membres du conseil d'établissement.

M. Morneau, président du C.É. de l'année 2016-2017, explique que l'on doit procéder à l'élection de trois membres parents pour un mandat de deux ans débutant en 2017-2018.

6.2 Mise en candidature

Les parents sont invités à proposer leur candidature pour les postes au C.É.

Voici les candidats et candidates qui se proposent ou qui ont été proposés :

M. Sylvain Morneau proposé par M. Abdeslam Bouzidi

M. Jonathan Desmarais proposé par M. Dan Cohen

Mme Marie-Ève Gill se propose

Mme Ariane Gill est représentée par Marie-Ève Gill par procuration

M. Dany Gagnon se propose

Mme Tatiana Guihur se propose

Mme Hélène Truchon se propose

M. Abdeslam Bouzidi se propose comme substitut

6.2 Vote

Les membres de l'assemblée procéderont aux votes.

Voici les membres élus au Conseil d'établissement :

M. Dany Gagnon, M. Sylvain Morneau et Mme Marie-Ève Gill.

Pour la nomination des substituts, il n'y a pas eu d'élection. Les parents sont invités à se proposer ou à proposer d'autres parents.

M. Abdeslem Bouzidi retire sa candidature comme substitut

M. Jonathan Desmarais se propose

Mme Marie-Ève Gill propose Ariane Gill

Mme Tatiana Guihur est proposée par Mme Marie-France Julien

7. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT

M. Sylvain Morneau explique aux parents présents le rôle du comité de parents et de son représentant qui doit être choisi par les parents présents lors de cette assemblée générale.

Madame Marie-Ève Gill se propose et elle est élue par acclamation comme représentante au comité de parents. Madame Marie-France Julien se propose comme représentante substitut et est élue.

8. PARTICIPATION DES PARENTS

8.1 Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)

Mme Andrée Lessard, directrice de l'école de la Petite-Gare, explique les buts de l'organisme de participation des parents. Elle mentionne que nous avons davantage fonctionné en demandant des parents bénévoles tout au long de l'année afin de faire participer le plus grand nombre de parents aux activités. Quand on fait appel aux parents, nous recevons le soutien nécessaire.

Adopté

8.2 Désignation des membres de l'O.P.P. pour l'année scolaire 2017-2018 (s'il y a lieu)

M. Morneau demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il y ait un organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2017-2018.

Il est proposé par M. Morneau qu'il n'y ait pas d'O.P.P. pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté

9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)

Les membres du C.É. se rencontreront à la fin de la présente assemblée pour déterminer la date de la première séance du C.É. Mme Lessard a pris en notes les disponibilités de chacun des membres et elle fera parvenir un doodle.doc avec des propositions de dates.

À 20 h 49, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-France Julien.

QUE l'assemblée générale des parents tenue le 6 septembre 2017 soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Monsieur le président déclare la séance levée.

Sylvain Morneau
Président du C.É.

Andrée Lessard
Directrice d'école